

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
MONTMURAT - Commune

Procès verbal

Réunion du Conseil Municipal

11 février 2025

Le mardi 11 février 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Michel LATAPIE.

Secrétaire de la séance : Bernard BOUTARIC

Présents : Michel LATAPIE, Bernard BOUTARIC, Sylvie FAU-RATTIER, Valérie IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel LEVEAU, Armelle MASCOU

Absents et excusés : Gilbert DOMERGUE, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024
- 2 - Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
- 3 - Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Département du Cantal 2025-2026
- 4 - Travaux à l'usine : Devis de l'entreprise Lapierre
- 5 - Hameau de Rozier : appel d'offre pour marché public de travaux des maisons locatives, réservation du Lot n°3.
- 6 - Voirie : devis route de Lavoual
- 7 - Budget : bilan 2024, orientations 2025
- 8 - Questions diverses

1 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024

Après lecture le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2 - Autorisation donnée au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Le conseil municipal AUTORISE Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette selon la répartition suivante :

Montant budgétisé-dépenses d'investissement 2024 : 806 745.96 € (hors crédits afférents au remboursement de la dette)

Conformément aux textes applicables, il est possible au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 201 868.49 € (806 745.96 € x 25 %).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OP 12 - Matériel - article 2158	2 000 €
OP 19 - Voirie - article 2151	20 000 €
OP 23- Bâtiments communaux - article 21351	5 000 €
OP 25 - Éclairage public - article 2041582	2 000 €
OP 27 - Maison locative - article 2313	10 000 €
OP 32 - Réhabilitation ancienne mairie -article 2158	15 000 €
OP 35 - Sécurisation incendie - article 2117	3 000 €
OP 35 - Sécurisation incendie - article 2128	7 000 €
OP 36 - Église - article 21351	10 000 €
OP 37 - Gîtes - article 2158	2 000 €
TOTAL	76 000 €

3 - Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Département du Cantal 2025-2026

Monsieur le 1er adjoint soumet au conseil le renouvellement de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau auprès du Département du Cantal « *dans un objectif partagé de préservation et d'optimisation de la gestion des ressources en eau ainsi que de protection du milieu naturel contre les pollutions* ». Les prestations s'orientent autour de 3 domaines : l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Il est précisé que seules les prestations de prélèvement, d'analyse et de contrôle réglementaires et dépenses éventuelles de laboratoire seront facturées directement à la commune.

L'ensemble des autres prestations (assistance technique, conseil, amélioration des connaissances, gestion patrimoniale et programmation et interprétation des mesures réglementaires) sera réalisé à titre gratuit.

Le conseil municipal :

- DESIGNER Michel LATAPIE comme contact technique pour la collectivité
- AUTORISER le département à utiliser et diffuser les données recueillies
- AUTORISER Monsieur le 1er adjoint à signer ladite convention

4 - Convention de groupement de commandes pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries communales, communautaires et des dépendances

Monsieur le 1er adjoint soumet au conseil municipal le renouvellement de la convention du groupement de commandes pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries communales, communautaires et des dépendances rappelant les avantages d'une telle harmonisation :

- établir une importante économie d'échelle dont profite l'ensemble des communes
- maîtriser les dépenses indépendamment, dans le cadre du marché établi
- gain financier et de temps qui sinon obligerait à passer de nombreux marchés au lieu d'un, avec des intervenants multiples

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes selon les termes énoncés dans la présente convention
- DESIGNER la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne en tant que coordonnateur du groupement en qualité de pouvoir adjudicateur,
- AUTORISE Monsieur le 1er adjoint à signer la dite convention qui entrera en vigueur dès sa signature par les parties et jusqu'à la fin d'exécution du dernier marché conclu dans le cadre de la présente convention.

5 - Lancement de la consultation pour le marché public de travaux pour la construction de deux pavillons locatifs au Lotissement Hameau de Rozier

Monsieur le 1er adjoint rappelle à l'assemblée que par délibération 2024-02-03 du 13 février 2024, le conseil a retenu Daniel ROUGE - SETERSO et IB2M en tant que maître d'œuvre pour la réalisation de 2 pavillons locatifs sur les Lot 6 et 7 du hameau de Rozier.

Monsieur le 1er adjoint informe l'assemblée que le dossier de consultation des entreprises vient d'être transmis par M. ROUGE et qu'il convient de lancer la procédure.

Après présentation du devis estimatif des travaux pour 2 pavillons dont le montant s'élève à 398 200 € HT,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres ;

- AUTORISE Monsieur le 1er adjoint à lancer la consultation des entreprises dont les modalités seront accessibles via la plateforme achatpublic.com et fixe comme date de remise des offres le 11 avril 2025.
- AUTORISE Monsieur le 1er adjoint à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

6 - Travaux d'installation d'un poteau d'incendie DN 100 pour les services de secours

Monsieur le 1er adjoint soumet au conseil municipal le devis de l'entreprise LAPIERRE relatif aux travaux d'installation d'un poteau incendie DN 100 pour les services de secours au Puech sur le site de l'usine Glassolution dont le montant s'élève à 6575.00€ HT, soit 7890.00€ TTC.

Ce devis comprend :

- la fourniture et la pose d'un poteau incendie
- le raccordement au réseau existant
- la réalisation d'une tranchée avec canalisation, protection, avertissement et grillage
- le terrassement pour la préparation et empierrement des zones de stationnement PL
- la suppression du poteau incendie existant

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE le devis de l'entreprise LAPIERRE, relatif à l'installation d'un poteau incendie pour un montant de 6575.00 € HT, soit 7890.00€ TTC.
- AUTORISE Monsieur le 1er adjoint à signer le devis mentionné ci-dessus et à inscrire le montant de la dépense au budget de la commune.

Au terme des discussions la séance est levée à 22h00.

7 - Budget : Bilan 2024 et orientations 2025

Monsieur le 1^{er} adjoint explique à l'assemblée que le compte financier unique 2024 est en préparation et qu'au vues de la version provisoire déjà envoyé au trésor public aucune anomalie n'a été soulevée. Par conséquent, le CFU définitif pourra être soumis au vote lors d'une prochaine séance.

Le budget primitif quant à lui est en préparation avec comme principaux projets d'investissement : la remise en état du chemin rural de Prieuret, la mise en place d'un poteau incendie au niveau de l'usine Glassolution, et la construction de 2 pavillons au hameau de Rozier. Il est également prévu de remplacer les 6 gros pots pour le fleurissement de la place du village.

8 - Questions diverses

- Voyage scolaire à Paris

Le conseil décide d'octroyer une subvention de 100€ pour la participation de Léo Deffaisse au voyage scolaire à Paris organisé du 14 au 18 avril 2025. Ce soutien financier sera directement versé à la famille sur justificatif de la participation de l'enfant.

Au terme des discussions la séance est levée à 22h00.

Michel LATAPIE
Président de séance

Bernard BOUTARIC
Secrétaire de séance